

# INFORMATIONS

## 11 novembre 2020

La mairie organisera une cérémonie du 11 novembre à huis clos, le mercredi 11 novembre à 11h. Seuls le maire et les adjoints pourront y assister. Cependant, vous pourrez suivre la cérémonie sur Internet, en vous rendant sur le lien suivant :

<https://us04web.zoom.us/j/71693901637?pwd=UHN2d1lyNE90bnZiazZlWktkUnJwdz09> (mot de passe : Lettret)

## Arrivée de la fibre

Du fait de l'anticipation par la commune de la dénomination des voies, la quasi-totalité de la commune sera éligible à une offre fibre à partir du 14/12/2020. Vous pouvez vérifier votre éligibilité sur le site [lafibre05.fr](http://lafibre05.fr)

Pour les autres (les habitants du chemin des Genestiers), le raccordement est prévu pour 2021. Nous vous tiendrons au courant.

## Fêtes de Noël

Compte tenu de l'état sanitaire, la traditionnelle fête de Noël n'aura pas lieu cette année. Dans un contexte de restriction budgétaire, les colis de Noël pour les aînés sont maintenus uniquement pour les personnes âgées de 70 ans ou plus.

# LETTRET

## BULLETIN

# D'INFORMATIONS

## AUTOMNE 2020

Suite aux annonces présidentielles, nous sommes à nouveau confinés pour une durée d'au moins 4 semaines, et probablement plus. La mairie et le CCAS se tiennent à votre disposition pour tout besoin qui pourrait être le vôtre, par e-mail ou par téléphone.

Nous restons ouverts aux horaires habituels. Le maire assurera une permanence les lundis et jeudis après-midi. Nous espérons que ce moment difficile pourra se passer dans les meilleures conditions possibles, grâce à l'entraide et à la solidarité qui caractérise notre village.

# ACTIONS MUNICIPALES

## Compétence Eau

En accord avec la Communauté d'Agglomération, la commune exercera à nouveau la compétence Eau à compter de mi-novembre 2020. Vous recevrez donc vos factures courant décembre 2020. Ces factures comprendront l'abonnement et la consommation (du fait que l'abonnement n'a pas été facturé en juin, comme nous le faisons d'habitude). Changement notable : la totalité de la facture sera désormais assujettie à la TVA.

Le choix d'exercer, par délégation, la compétence Eau a fait l'objet de beaucoup de débats, la solution à laquelle nous avons abouti, qui se devait de respecter la loi, n'est sûrement pas idéale, mais est un moindre mal.

Ainsi, nous aurons la possibilité de fixer le tarif de l'eau, mais seulement avec l'accord de l'Agglomération. Nous devons également présenter un budget annexe de l'eau équilibré ce qui signifie que les dépenses liées à l'eau devront être couvertes uniquement par les factures d'eau, ce qui entrainera peut-être, dans le futur, une augmentation du tarif de l'eau, mais au moins, cette augmentation n'interviendra pas dans l'immédiat, et nous pourrons continuer à gérer notre réseau

# LES TRAVAUX

## Plantation d'arbres au parking

Dans le cadre du programme régional de plantations d'un million d'arbres, la commune de Lettret a réalisé la plantation de 14 arbres en bordure du parking, subventionné par la région à hauteur de 70%.

## Cabane au petit jardin

Construction d'un abri technique au petit jardin permettant de disposer d'un espace de rangement des outils et accessoires de la mairie. Financement subventionné à hauteur de 50% par l'agglomération. Merci aux membres du conseil municipal et volontaires pour leur active participation.

## Les travaux de voirie

Suite à l'affaissement du chemin des Vignes en bordure du ruisseau, consolidation par la réalisation d'enrochement et d'un petit muret.

Pour assurer une meilleure sécurité de circulation en bas du chemin des Vignes, réalisation d'une aire de croisement.

L'ensemble de ces travaux est subventionné à hauteur de 70%.